

### La population du Languedoc-Roussillon s'établit à 2 670 046 habitants au 1<sup>er</sup> janvier 2011

Jean-François Gamba, Roger Rabier - INSEE

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, la population du Languedoc-Roussillon s'établit à 2 670 046 habitants. Les petites communes sont les plus nombreuses, mais elles ne regroupent qu'une faible part de la population. Les 80 % des communes les moins peuplées concentrent 20 % de la population, autant que les trois communes de plus de 100 000 habitants de la région. Entre 2006 et 2011, les agglomérations languedociennes ont connu une augmentation de population supérieure à celle de leur ville-centre à l'exception d'Agde et de Montpellier.

Les chiffres officiels de population ont une importance capitale dans la vie des communes, notamment pour l'organisation des prochaines élections municipales de 2014. Dans la région, 1 084 communes de moins de 1 000 habitants seront soumises au scrutin majoritaire pluri-nominal à deux tours. Le mode de scrutin proportionnel à deux tours s'appliquera aux 461 communes de 1 000 habitants et plus.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2011, 2 670 046 habitants résident dans les 1 545 communes du Languedoc-Roussillon. La population s'est accrue de 135 900 personnes depuis cinq ans, soit une croissance démographique moyenne de + 1,1 % par an. Ce rythme de croissance est quasiment le double de l'augmentation moyenne en France métropolitaine. La croissance de population est portée en premier lieu par l'Hérault, dont la population augmente en moyenne de 12 200 habitants chaque année depuis 2006, soit + 1,2 % par an (tableau 1). L'Aude, les Pyrénées-Orientales et le Gard ont également une démographie dynamique, avec des taux d'évolution compris entre + 0,9 % et + 1,1 % par an. Seule la Lozère connaît une moindre augmentation de sa population, inférieure au rythme national et demeure le département le moins peuplé de France métropolitaine.

### La population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2011 servira de base pour les prochaines élections

Les populations légales (cf. définitions), chiffres officiels de population des communes, ont une importance capitale dans la vie des communes et des structures intercommunales. Que ce soit en matière de finances, d'organisation et de taille du conseil municipal, mais aussi d'organisation des services (répartition de services de santé...) et de politique de prévention des risques, environ 350 textes législatifs ou réglementaires font référence aux populations légales.

En particulier, le décret de n° 2009-430 du 20 avril 2009 portant modification du code électoral stipule que : « Le chiffre de population auquel il convient de se référer en matière électorale est le dernier chiffre de population municipale authentifié avant l'élection ». Ainsi, le nombre de conseillers municipaux et le mode du prochain scrutin municipal sont déterminés pour chaque commune à partir de sa population municipale au 1<sup>er</sup> janvier 2011. Les communes de moins de 1 000 habitants sont soumises au scrutin majoritaire pluri-nominal à deux tours (modification possible de la liste, parachage, ajout ou suppression de nom) alors que les communes de 1 000 habitants ou plus sont soumises au scrutin proportionnel de liste à deux tours (aucune modification possible de la liste). En Languedoc-Roussillon, 1 084 communes ont moins de 1 000 habitants et 461 en ont plus. Enfin, 32 communes languedociennes de 9 000 habitants et plus devront créer un compte de campagne (suivi des recettes et des dépenses, mandataire financier, plafonnement des dépenses).

Tableau 1 : Population municipale du Languedoc-Roussillon au 1<sup>er</sup> janvier 2011 par département

	Population 2011	Évolution annuelle moyenne 2006-2011	
		En nombre d'habitants	Taux d'évolution (%)
Aude	359 967	+ 3 789	+ 1,1
Gard	718 357	+ 7 038	+ 1,0
Hérault	1 062 036	+ 12 199	+ 1,2
Lozère	77 156	+ 71	+ 0,1
Pyrénées-Orientales	452 530	+ 4 084	+ 0,9
<b>Languedoc-Roussillon</b>	<b>2 670 046</b>	<b>+ 27 180</b>	<b>+ 1,1</b>
France métropolitaine	63 070 344	+ 334 122	+ 0,5

Champ : France métropolitaine  
Source : Insee, recensements de la population 2011 et 2006

Deux languedociens sur trois résident dans l'Hérault ou dans le Gard, les deux départements les plus peuplés du Languedoc-Roussillon. Ces derniers sont également à l'origine de 70 % de l'augmentation de population de la région depuis 2006.

### 80 % des communes les moins peuplées regroupent 20 % de la population

Au delà de l'organisation du prochain scrutin municipal en Languedoc-Roussillon, la répartition des communes reflète aussi l'hétérogénéité de leur taille. Dans la région, 95 communes ont moins de 50 habitants, presque autant en ont plus

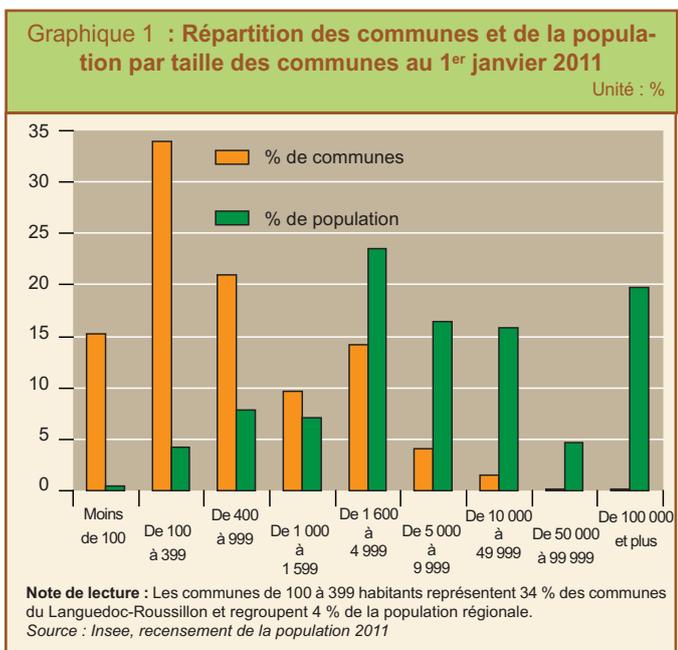
de 5 000. Montpellier, commune la plus peuplée, affiche plus de 264 500 habitants. Nombre de communes de la région sont de petite taille. En effet, si elles ont en moyenne 1 700 habitants, la population de la moitié d'entre elles n'excède pas 400 habitants, et une sur quatre a moins de 145 habitants.

Pour autant, bien que plus nombreuses, les communes de petite taille ne regroupent qu'une faible partie de la population (graphique 1). Ainsi, les 1 234 communes de moins de 1 600 habitants représentent 80 % des communes, mais regroupent 20 % de la population, autant que les trois communes de plus de 100 000 habitants de la région (tableau 2). Entre 2006 et 2011, la population augmente dans plus de trois communes sur quatre. Des communes franchissent des seuils importants : 25 communes passent la barre de 1 000 habitants, 4 celle des 10 000.

### Des villes à la démographie souvent moins dynamique que leur agglomération

Les 11 villes de plus de 20 000 habitants concentrent près du tiers de la population régionale et leur communauté d'agglomération plus de 60 %. Entre 2006 et 2011, la plupart

des villes de la région ont connu une augmentation de population inférieure à celle de leur agglomération. C'est particulièrement vrai pour Narbonne et Carcassonne. Ainsi, la population de Narbonne augmente de + 0,3 % par an pendant que la Communauté d'agglomération du Grand Narbonne croît de + 1,2 % par an. De même, Carcassonne gagne + 0,2 %, tandis que la Communauté d'agglomération de Carcassonne augmente de + 0,8 % par an. Seule exception, la population agathoise progresse de + 2,4 % par an alors que le rythme de croissance de la Communauté d'Hérault Méditerranée atteint + 1,6 %. A un degré moindre, la population de Montpellier augmente de + 1 % par an, au même rythme que celle de l'Agglomération toute entière (tableau 3). Béziers est la seule grande ville de la région à avoir perdu de la population entre 2006 et 2011 alors que sa communauté d'agglomération continue à en gagner (respectivement - 0,2 % et + 0,3 % par an).



**Tableau 3 : Population et évolution de population des communautés d'agglomération du Languedoc-Roussillon**  
Unités : nombre et %

Communauté d'agglomération	Population 2011	Évolution annuelle moyenne 2006-2011	
		En nombre d'habitants	Taux d'évolution (%)
de Montpellier	427 541	+ 4 280	+ 1,0
Perpignan Méditerranée	255 674	+ 2 361	+ 0,9
de Nîmes Métropole	237 261	+ 1 270	+ 0,5
le Grand Narbonne	122 165	+ 1 422	+ 1,2
de Béziers Méditerranée	109 148	+ 284	+ 0,3
Carcassonne Agglo	103 911	+ 840	+ 0,8
Alès Agglomération	98 027	+ 871	+ 0,9
du Bassin de Thau	95 086	+ 613	+ 0,7
Hérault Méditerranée	69 770	+ 1 043	+ 1,6
du Gard Rhodanien	68 169	+ 593	+ 0,9
du Pays de l'Or	43 025	+ 428	+ 1,0

Source : Insee, recensements de la population 2011 et 2006

**Tableau 2 : Population et évolution de population des principales communes du Languedoc-Roussillon**  
Unités : nombre et %

	Population 2011	Évolution annuelle moyenne 2006-2011	
		En nombre d'habitants	Taux d'évolution (%)
Montpellier	264 538	+ 2 581	+ 1,0
Nîmes	144 940	+ 170	+ 0,1
Perpignan	118 238	+ 582	+ 0,5
Béziers	71 432	- 163	- 0,2
Narbonne	51 546	+ 154	+ 0,3
Carcassonne	47 268	+ 126	+ 0,3
Sète	43 408	+ 80	+ 0,2
Alès	40 851	+ 182	+ 0,5
Lunel	25 565	+ 330	+ 1,3
Agde	23 999	+ 541	+ 2,4
Frontignan	22 719	+ 62	+ 0,3

Source : Insee, recensements de la population 2011 et 2006

**Pour en savoir plus**

- « Bilan démographique 2012 : La population croît, mais plus modérément », *Insee Première N° 1429 - janvier 2013*
- « Au 1<sup>er</sup> janvier 2010, 2 636 400 personnes résident en Languedoc-Roussillon », *Insee Languedoc-Roussillon - Repères Chiffres n°1, janvier 2013*
- « Naissances et fécondité en Languedoc-Roussillon : deux enfants par femme », *Insee Languedoc-Roussillon - Repères Chiffres n°1, février 2012*
- « La population du Languedoc-Roussillon s'établit à 2 581 700 habitants en 2008 » - *Insee Languedoc-Roussillon - Repères Chiffres n° 01, janvier 2011*

## Méthode de recensement

Les données de population légale au 1<sup>er</sup> janvier 2011 utilisent les résultats issus des cinq enquêtes annuelles de recensement réalisées de 2009 à 2013. La nouvelle méthode de recensement substitue au comptage traditionnel organisé tous les huit à neuf ans, une technique d'enquêtes annuelles. Celle-ci distingue les communes de moins de 10 000 habitants, enquêtées désormais une fois tous les cinq ans par roulement, et les communes de 10 000 habitants ou plus, dans lesquelles un échantillon de 40 % des logements sont enquêtés au cours d'un cycle quinquennal (8 % par an dans chaque commune). Pour assurer une égalité de traitement entre les communes, mais aussi pour garantir la qualité des données de population sur des zonages géographiques plus larges (EPCI, départements, régions), ces chiffres sont relatifs à une même année pour toutes les communes. Ainsi, les populations légales publiées fin 2013 sur la base des enquêtes de 2009 à 2013 ont pour année de référence 2011.

Avec cette méthode, les évolutions doivent être observées sur des intervalles de temps d'au moins cinq ans, afin que les échantillons soient renouvelés. En effet, d'une année sur l'autre, le rafraîchissement ne porte que sur un cinquième des communes de moins de 10 000 habitants et sur un cinquième de l'échantillon dans les communes de 10 000 habitants ou plus.

**Ainsi, aujourd'hui, le chiffre de population millésimé 2011 ne doit pas être comparé à celui millésimé 2010**, l'incertitude liée au sondage pouvant être supérieure à l'évolution observée. Pour avoir des évolutions statistiquement significatives, il faut comparer la population millésimée 2011 à celle millésimée 2006.

Pour accéder aux populations légales des régions, des départements, des cantons et des communes :

<http://www.insee.fr/fr/ppp/bases-de-donnees/recensement/populations-legales>

## Définitions

Le terme générique de « populations légales » désigne pour chaque commune :

- Sa **population municipale** qui comprend les personnes ayant leur résidence sur le territoire de la commune, dans un logement ou une communauté, les personnes détenues dans les établissements pénitentiaires de la commune, les personnes sans-abri recensées sur le territoire de la commune et les personnes résidant habituellement dans une habitation mobile recensée sur le territoire de la commune ;
- Sa **population comptée à part** : les étudiants majeurs de moins de 25 ans vivant en internat dans un établissement d'enseignement situé dans la commune mais ayant leur résidence familiale dans une autre commune, les militaires logés en caserne, etc.. ;
- Et sa **population totale** qui est la somme des deux précédentes.

Les populations légales de toutes les collectivités territoriales et circonscriptions administratives françaises sont publiées dans un décret paru au Journal Officiel fin décembre 2013. Elles prennent effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014. Elles se réfèrent au 1<sup>er</sup> janvier 2011 et se substituent à celles relatives au 1<sup>er</sup> janvier 2010 publiées l'an dernier. Établies dorénavant chaque année, conformément à la loi du 27 février 2002, les populations légales sont prises en compte pour l'application de dispositions législatives, réglementaires et financières relatives à l'organisation des communes et à la vie quotidienne de celles-ci.

Les chiffres de population légale présents dans cet article sont les **populations municipales**, les seules utilisées à des fins statistiques.